

## Le problème fiscal refait surface Le nouvel avant-projet

Dans notre courrier, des lettres de lecteurs qui nous demandent pourquoi nous ne nous attachons pas plus longuement aux problèmes fiscaux. Réaction qui nous a étonnés : nous en avons beaucoup parlé et puis le sujet est ingrat. Ingrat peut-être, mais sensible. Aujourd'hui, l'actualité ramène la fiscalité à la surface. M. Nello Celio présente son avant-projet de réforme transitoire; il est soumis aux cantons, aux partis, aux associations économiques pour consultation. On peut, même sans avoir en main le texte — nous ne sommes pas de ceux qu'on consulte — juger sur des intentions précises. Et les incertitudes d'interprétation qui subsistaient après le discours Celio devant l'Association des Banquiers, auxquels il avait réservé la primeur de son avant-avant-projet, sont levées.

Deux points, notamment sont éclaircis :

— la réforme se fera en deux temps : d'abord le régime transitoire, puis la réforme « définitive » si l'on ose dire, dès 1974. M. Celio a donc modifié ses premières intentions, de quand il rêvait de simplement modifier la Constitution de façon à donner aux articles fiscaux une rédaction si lâche que la Confédération aurait eu toute latitude de manipuler les taux sans en référer obligatoirement au peuple.

En fin de compte, on n'est pas loin du projet Bonvin; ce qu'il nous donne, c'est du Bonvin bonifié.

— la réforme consistera à supprimer les rabais de 10 % consentis au temps de la prospérité, mais avec deux correctifs : l'impôt sur le chiffre d'affaires sera augmenté, non de 10 %, mais de 15 %. Quant à l'impôt direct, le barème sera revu si bien que la suppression du rabais ne sera pas ressentie par les revenus moyens; en revanche, les gros revenus seront plus lourdement frappés. Aujourd'hui la progression s'arrête, déjà, pour les revenus de 133 000 francs avec un taux de 7,2 %; elle ne prendra fin, selon le projet, qu'à partir d'un plafond de 312 000 francs et, désormais, avec un taux de 10 %.

### La consultation de ceux qui ont déjà été consultés

C'est, qu'attendre d'autre ? un compromis helvétique. Les partis et les associations sont consultés; ils devraient être encore libres de leur jugement; en fait, ils semblent déjà engagés. Et l'on devine sur quelles bases.

C'est la gauche qui avait fait échouer feu le programme transitoire numéro 1. Sous quels prétextes ? Le refus des possédants de faire la moindre concession, leur opposition à tout renforcement de la progression sur les gros revenus. Une augmentation des charges est impopulaire; pour affronter l'électorat, il fallait à la gauche une concession de caractère politique. On la lui refusa. Echec. Donc on est reparti de là.

Aujourd'hui on lui offre ce qu'elle réclamait : une modification du barème.

Mais, comme une concession appelle une concession réciproque, on force sur l'augmentation des impôts indirects et l'on glisse, très discrètement, sur l'imposition des personnes morales.

Enfin M. Celio est persuadé que l'accord sera admis par tous : la droite tient à l'équilibre financier des comptes de la Confédération; il contribue au prestige et à la solidité du franc suisse; la gauche, elle, ne veut pas d'une politique des caisses vides.

La consultation ne fera donc que confirmer ces données. Ce n'est pas sorcier. Les consultés ont déjà été auscultés.

### Que vaut ce projet ?

Apparemment, la mouture Celio est habile, mais d'une habileté de tapis vert, de table ronde. Politiquement elle est mauvaise.

Tout d'abord, sous cette forme, le projet ne permettra guère à la gauche de rallier ses troupes. Communistes et indépendants la déborderont pour stigmatiser l'alourdissement de l'imposition indirecte; elle apparaîtra résignée, approuvant avec mauvaise conscience. On répondra, bien sûr, qu'il ne s'agit que d'un régime très transitoire, que les vrais affrontements viendront plus tard. Mais en réalité on sait déjà que le régime définitif ne fera que légaliser le régime transitoire proposé, tout en permettant des révisions de taux, sans douleur, c'est-à-dire sans consultation populaire.

Ce qui est en jeu, dès maintenant, c'est donc la réforme véritable des finances fédérales, celle qui mettrait fin à la sous-enchère fiscale entre cantons, notamment en ce qui concerne l'imposition des personnes morales, celle qui rendrait possible une véritable péréquation financière intercantonale.

On pense habile d'éluder ces problèmes fondamentaux; or, en fin de compte, cette habileté n'en est pas une, car seule une réforme vraie permettrait peut-être de dégager une majorité dans le pays où les socialistes et les conservateurs chrétiens sociaux pourraient se retrouver (ce fut une erreur politique lourde que ces deux partis aient laissé à un radical, proche de la grande industrie, le département des finances). Les concessions qu'on se fait parmi-réciproquement risquent d'entraîner des comptes d'apothicaire où l'on bute sur le détail. Il faut parfois prendre du recul pour surmonter des difficultés qui semblent insurmontables parce qu'on a le nez collé dessus.

### Transitoire-définitif

Autre inconvénient majeur. Les cantons sont placés, aussi, devant des difficultés, plus graves que celles de la Confédération. Ils vont réviser, en ordre dispersé, leur fiscalité, mais leurs possibilités vont être freinées par la réforme fédérale.

Nous avons toujours défendu la thèse que le régime transitoire fédéral devrait faciliter les révisions cantonales, et du même coup préparer un régime durable. En fin de compte, le nœud du problème est là. On veut un provisoire en éludant le définitif; or il faudrait savoir ce que sera le définitif pour que le transitoire le prépare et en soit du même coup justifié.

Reprenons, une fois encore, sur ce point essentiel. Si la Confédération agit seule, elle paralyse les cantons. Si les cantons passent outre, ils n'osent effrayer trop leurs gros contribuables. En revanche, si toutes les opérations étaient réglées de manière concordante, ces inconvénients pourraient disparaître. La Confédération, par exemple, modifierait son barème et rétrocéderait une partie des ressources nouvelles aux cantons jusqu'à ce qu'ils aient aligné leur propre législation fiscale. Une seule condition, savoir vers quel régime définitif on veut aller.

Le programme d'action du Parti socialiste suisse le disait clairement.

« C'est en songeant dès maintenant à l'échéance de 1974, qui doit être celle d'une réforme profonde et durable des finances fédérales, que les programmes provisoires doivent être désormais élaborés. »

Qui dira que cette condition est remplie ? En revanche, quand le chroniqueur des Chambres fédérales du plus grand quotidien romand titre à propos du projet Celio : « Une solution patronale », on sait déjà qu'il sera difficile à la gauche de titrer : « Une solution acceptable ».

Bi-mensuel romand  
N° 103 19 décembre 1968 Sixième année

Rédacteur responsable : André Gavillet

Le numéro : 70 centimes

Abonnement pour 20 numéros :

Pour la Suisse : 12 francs

Pour l'étranger : 15 francs

Changement d'adresse : 50 centimes

Administration, rédaction :

Lausanne, Case Chauderon 142

Chèque postal 10 - 155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A., Lausanne

Aux articles de ce numéro  
ont collaboré :

Ruth Dreifuss

Henri Galland

André Gavillet

Marx Lévy

Jacques Morier-Genoud

Christian Ogay

Un groupe d'étudiants de l'I.S.E.

Le N° 104 sortira de presse le jeudi 16 janvier 1969

# Grève à l'Institut des Sciences de l'Éducation Est-ce du folklore ? Ou une mise en question ?

Apparemment, c'était le scénario classique. Genève comptait des nostalgiques de l'exaltation de mai; ils pensaient que les résultats concrets des mouvements printaniers étaient maigres. Ils espéraient donc relancer le mouvement, initier à l'action les nouveaux arrivés, vivre mai en décembre.

Il fallait un terrain : l'Institut des Sciences de l'Éducation se révéla propre à l'action.

D'abord, on escarmoucha. Le docteur Feldmann est chargé à l'Institut d'un cours de psychopathologie. Avec pertinence et impertinence, et même par voie d'affiches, ses étudiants mirent en cause sa définition de la normalité. Puis on découvrit que deux cours, dûment inscrits au programme, n'étaient pas donnés pour des raisons administratives; on patienta un mois; on pétitionna à l'adresse de recteur. Désinvolte, le recteur retourna la lettre aux expéditeurs via le directeur de l'Institut.

C'est alors qu'éclate la prise de conscience des insuffisances de l'établissement; le lundi 2 décembre, la grève est décidée; bras croisés, mais non pas bouche cousue; se constituent des assemblées générales, des groupes de travail, des groupes de synthèse, même les timides s'expriment.

On pourrait certes n'être sensible qu'au folklore de la contestation. C'est ce qu'ont retenu les journalistes, preuve en soit, par exemple, ce croquis de cortège que nous empruntons à la « Tribune de Genève ».

« En tête, un meneur frisé armé d'un haut-parleur, qui scande des slogans à peine subversifs : « Chavanne, cha ne va pas, Chavanne, cha va long ». Ou encore : « Non à l'administration ».

» Les ponts franchis, le gentil troupeau grimpe la Corratierie sous l'œil indifférent des passants, traversa la rue Neuve et aboutit à l'Université ».

Il est facile, en fin de compte, de ne retenir que le décor et les costumes. Comment expliquer alors, si l'on se contente de cette description superficielle, que les étudiants aient obtenu, d'entente avec le recteur, une demi-journée par semaine, prise, selon une rotation, sur les heures de cours, pour pouvoir, avec professeurs et assistants, discuter de la structure et du rôle de l'Institut.

En mai, des étudiants étaient descendus sur les boulevards. La grève à l'Institut n'a pas été la reprise d'un succès de boulevard. Elle touche à quelque chose d'essentiel. Elle a agi comme un révélateur. Un accident bénin permet de découvrir parfois une maladie grave. Tel fut le cas.

En fait, ce qui est en question, ce n'est pas seulement la structure de cet établissement, mais l'enseignement de la psychologie et de la pédagogie en Suisse romande; il s'agit d'un problème plus que genevois, national.

Pour le comprendre, il faut donc d'abord connaître l'histoire et le rôle de l'I.S.E.

## Un enfant non désiré

Quelques dates :

Fin du XIX<sup>e</sup> : deux créations : une chaire de pédagogie générale et d'histoire de l'éducation à la Faculté des lettres; une chaire de psychologie expérimentale à la Faculté des sciences.

1905 : Claparède, titulaire de la chaire de psychologie, publie son ouvrage fondamental « Psychologie de l'enfant et pédagogie expérimentale ».

1906 : Sollicité par les institutrices d'enfants arriérés et difficiles, Claparède ouvre un séminaire de psychopédagogie.

1912 : Désireux de permettre aux éducateurs de bénéficier du progrès des sciences de l'éducation et de ceux notamment de la psychologie, Claparède ouvre son Ecole des Sciences de l'Éducation (Institut Rousseau).

1929 : Rattachement de l'Institut à la Faculté des lettres.

1948 : Statut inter-facultés.

Ces quelques points de repère sont utiles, certes, mais ne permettent pas d'apprécier la place véritable de l'Institut si l'on ne sait pas que

— l'initiative de Claparède en 1906, plus encore celle qu'il prit en 1912, fut mal accueillie; le Département de l'instruction publique étant fort jaloux de son monopole dans la formation du corps enseignant;

— le statut de 1948 impose une stricte dépendance de la direction de l'Institut à l'égard de quatre facultés (sciences, lettres, médecine, sciences économiques et sociales) dont les représentants forment une commission administrative, laquelle, sans initiative, sans imagination et sans souci réel des besoins de l'I.S.E. n'exerce qu'une fonction de boîte aux lettres.

Tout s'est passé en somme comme si l'on avait voulu mettre sous tutelle un enfant qui n'aurait pas dû naître. Cette situation signifie, aujourd'hui — et nous reprenons les termes très nets d'un récent communiqué de l'AGE — que toutes les responsabilités sont laissées aux deux co-directeurs, MM. Jean Piaget et Laurent Pauli, sans que leur soient accordés les moyens de les assumer. D'autant plus que, par voie de conséquence, aucun d'eux ne peut participer d'une manière régulière aux délibérations du bureau du Sénat de l'Université !

## Le rôle actuel de l'Institut

Divisé en deux sections — psychologie et pédagogie — l'Institut délivre des licences en ces matières et propose l'obtention de nombreux diplômes : psychologie clinique, orientation scolaire et professionnelle, pédagogie expérimentale, éducation des enfants arriérés et difficiles, d'autres encore. Son caractère composite est accentué par la présence des candidats à l'enseignement primaire genevois qui passent à l'Institut une année d'étude. Tels sont sommairement décrits l'histoire et le rôle de cet établissement. Mais sur quoi porte aujourd'hui la remise en question.

## Un Institut de pédagogue sans pédagogie

Il serait naturel que l'enseignement dispensé dans un institut spécialisé des sciences de l'éducation soit un enseignement modèle, un enseignement exemplaire. Or, il faut reconnaître que les méthodes de l'Institut sont encore à inventer.

Voici un établissement qui a, à sa tête, un savant aussi illustre que le professeur Piaget, lequel a formulé une théorie de l'intelligence fondée sur des recherches dont on reconnaît universellement l'importance. Selon lui, l'intelligence est action, prise de conscience personnelle; par là-même, elle ne se développe et évolue que par un jeu constant face au monde et à la réalité.

N'est-il, dès lors, pas choquant de voir cent, deux cent cinquante ou quatre cents étudiants suivre un même cours, aussi passifs des heures durant que peuvent être passifs des élèves primaires dans la plus traditionnelle des classes. Alors que, si l'on accordait la pratique avec la théorie, un cours serait une participation constante de l'étudiant, une création grâce aux interventions et aux questions de tous. Certes, il est intellectuellement plus confortable de prendre des notes, d'essayer d'assimiler un certain nombre de notions pour les dégorger à un examen. Mais cela vaut-il la peine de venir quelquefois de fort loin — l'Institut compte un pourcentage important d'étrangers — pour effectuer ce genre d'exercice ?

Aïda Vasquez, jeune psychologue vénézuélienne qui croyait trouver à Genève le temple de la pédagogie, apporte la réponse dans son livre publié récemment « Vers une pédagogie institutionnelle » (Maspero) :

« Me voici donc à Genève, devant le mausolée de Jean-Jacques Rousseau, et élève de l'Institut du

même nom. Les ombres de Claparède et de Loosli Usteri m'accueillent dans une classe où l'on peut admirer, un peu poussièreux, les vestiges de leur œuvre. Naïve et bientôt étonnée, j'assiste aux cours... Est-il utile de tant voyager pour réentendre en français les mêmes exposés ? J'avais le privilège d'assister à une sorte d'office, de cérémonie rituelle dont je ne percevais pas l'utilité. (...)

» Assez vite lassée des commémorations psychopédagogiques et des querelles de chapelles, d'églises et de cantons, je me retrouvai à Paris ».

Ainsi, l'Institut, dans son mode d'enseignement et de fonctionnement, est la négation même de toutes les théories du professeur Piaget, son grand maître. La restructuration de l'enseignement est donc urgente par la mise en place de véritables groupes de travail d'étudiants, par la transformation de séminaires qui soient critiques et non des discussions vagues autour d'un livre ou d'une idée.

## Une légèreté coupable

L'absence de pédagogie pratique n'est pas la seule critique fondamentale à adresser à l'Institut. Posons un deuxième problème : l'Institut a-t-il conscience de ses devoirs à l'égard des étudiants qui vont assumer des responsabilités professionnelles ?

Il règne, en effet, une conception traditionnelle de l'enseignement universitaire : l'Université dispense une formation théorique solide; elle n'a pas à passer d'emblée au plan pratique.

Si, effectivement, le travail professionnel d'un psychologue notamment dans une école, dans un service médico-pédagogique ou dans un service d'orientation professionnelle, doit être fondé sur des théories valables, analysées et critiquées, il n'en reste pas moins que le passage de ces théories à la pratique devrait être préparé. Ce n'est pas le jour où un diplômé débarque dans un service qu'il doit découvrir les exigences de la pratique.

« Ce qui m'a toujours fait bondir depuis que je suis à l'Institut, a pu nous déclarer M. Laurent Pauli, c'est que l'exigence de la préparation pratique n'apparaît pas dans les cours. On admet donc, à l'avance, qu'un certain nombre de gosses et d'adolescents soient sacrifiés par les erreurs du débutant. »

Or lorsqu'il s'agit de psychologues scolaires, par exemple, la responsabilité est lourde. On sait l'inquiétude qui peut habiter des parents quand un de leurs enfants est perturbé. Le diagnostic, le savoir-faire, le doigté du psychologue est essentiel. Comment admettre donc que lui soient confiés des cas difficiles qui déroutent maîtres et parents, alors qu'il n'est muni que d'un savoir livresque ?

## Une licence pédagogique dans le vide

L'Institut décerne une licence pédagogique. On pourrait penser qu'il s'agit là d'un titre exigé pour exercer à Genève ou dans les cantons romands des responsabilités pédagogiques : inspecteurs scolaires, chercheurs, etc. Naïveté. On devient inspecteur (ce titre à lui seul est déjà militairement significatif) par mille voies. Dans le canton de Vaud, le même homme fut candidat successivement au titre de commandant de la gendarmerie et à un poste d'inspecteur. C'est le second qu'il obtint. Quant aux chercheurs, ils ne trouveraient nulle part de débouchés, la recherche pédagogique n'est organisée, et avec de faibles moyens, qu'à Genève.

Or, et c'est là le paradoxe, le besoin réel de spécialistes en pédagogie existe. Seule l'absence de politique gouvernementale dans les cantons l'étouffe (dans le canton de Vaud, une motion demandant la création d'un centre de recherche pédagogique attend depuis plus de quatre ans une réponse du Conseil d'Etat !) Ainsi on crée des licenciés pour la gloire avec diplômes en papier, alors qu'ils font cruellement défaut aux écoles romandes. Etudes universitaires, politique gouvernementale, pratique scolaire présentent donc un discordance parfaite.

Telles sont, sur trois points essentiels, les faiblesses de l'établissement. Mais les circonstances vont imposer une réorganisation, car le problème est devenu national.

## L'intervention du Conseil de la science

Nous avons déjà signalé, dans DP, une prise de position originale du Conseil de la science : il eut le mérite de rappeler que l'effort national ne devait pas se limiter aux problèmes universitaires, mais que l'adaptation des écoles moyennes et primaires était tout aussi importante.

Sur cette lancée, il a adressé à M. Tschudi, en date du 15 août 1968, un rapport sur le « développement de la recherche en matière d'éducation en Suisse ». C'est un document important. Il est utile d'en tirer quelques données (Bulletin d'information, novembre 1968).

Le Conseil cite d'abord les réalisations des pays étrangers; ils témoignent de notre retard. En Allemagne, trois instituts de recherche; même effort aux Pays-Bas; en Suède, le 0,12 % du budget scolaire va à la recherche pédagogique. Le Conseil de la science se réfère essentiellement à l'étude de l'OCDE (« Politique et planification de l'enseignement », Paris 1967); il aurait pu citer aussi les efforts remarquables des Etats-Unis et de l'URSS.

En regard, la Suisse, où l'on élève des statues à Rousseau et à Pestalozzi, n'offre rien de présentable. Le Conseil de la science liminairement résume en reprenant à son compte la formule du conseiller d'Etat Hunziker « La recherche pédagogique sur des bases scientifiques fait défaut en Suisse ». Il est vrai qu'il cite, pour ne pas être injuste ou incomplet, quelques efforts disséminés (à Genève, à Bâle, à Zürich, à l'E.P.F.); la liste n'est d'ailleurs pas complète, certains travaux neuchâtelois et vaudois, ou le rôle d'une association comme le GRETI, auraient mérité une mention, même s'ils ne sont encore que de faible portée.

A partir de ces constatations, le Conseil de la science propose une politique.

Il demande, nous lui laissons la responsabilité de la dénomination, la création d'un « curatorium de la recherche en matière d'éducation ». Il en définit les tâches de manière traditionnelle : recensement des travaux, coordination nationale et internationale, priorités à définir et aussi examiner s'il convient de créer des instituts spécialisés.

Ici l'on retrouve Genève, mais aussi, nouveau venu, le canton d'Argovie.

## Aarau

Le canton d'Argovie n'a pas d'Université. Il rêvait, pour son prestige intellectuel, de se parer d'un tel fleuron, comme un roi d'autrefois désirait avoir une Académie. Financièrement, c'était courageux. Mais on ne crée plus aujourd'hui à partir de zéro une Université complète. Argovie limita donc ses ambitions à deux domaines : une Faculté de médecine et un Centre de recherches pour les sciences de l'éducation. Il obtiendra gain de cause. Pour le Centre de recherches, le Conseil de la science lui donne, prudemment, feu vert, tout en comptant développer aussi ce qui existe.

Dès lors, la situation est ambiguë. D'une part le Conseil de la science espère stimuler le plus grand nombre de centres de recherches, sans plus attendre; d'autre part il envisage de faire de l'Institut argovien un Institut national, coiffant toute la recherche pédagogique suisse.

Dans la fourchette de cette ambiguïté, la Suisse romande doit jouer sa partie. Or l'Institut genevois est un de ses atouts, tout simplement parce qu'il existe et qu'il est riche, quels que soient ses défauts, d'une tradition qu'ont illustrée des hommes comme Claparède, Dottrens, Piaget.

## La Suisse romande

Sans coordination, la Suisse romande ne s'en sortira pas. Pour l'heure Genève ravitaillera en psychologues le Jura Bernois, le Valais, Neuchâtel, Vaud et puis bien sûr elle-même, République et Canton. Or une répartition des charges devient nécessaire, notamment avec Lausanne et Neuchâtel. Un exemple précis. Lausanne assume la responsabilité de la formation des orienteurs scolaires et professionnels. Mais pour cette tâche, il n'y a à l'Université qu'un homme,

seul. C'est insuffisant. Ainsi chaque canton aura à prendre sa part. Mais le problème est plus urgent encore en pédagogie.

Si l'on veut préparer un enseignement scolaire programmé qui ne soit pas de type artisanal, il faut, pour une heure de travail qu'exécutera l'enfant, quarante à cinquante heures de travail de spécialistes, non pas d'un spécialiste, mais de plusieurs, praticiens de la discipline (arithmétique élémentaire, anglais, mathématiques, etc...) et de psychologues. Puis, ces programmes, il faut les expérimenter, les généraliser, les perfectionner à partir des critiques recueillies et des résultats obtenus. Aucun canton romand ne peut s'offrir ce luxe-là, autarciquement. Il serait donc indispensable de créer un Centre romand; la réorganisation de l'Institut pourrait en être l'occasion.

## Quelques conditions

Il est évident que rien ne sera fait tant que l'Institut genevois sera mis sous la tutelle de quatre facultés de l'Université de Genève. Ici, le mot autonomie a son sens plein. L'ISE devrait être un Institut universitaire autonome, comme tel il devrait pouvoir être subventionné directement par la Confédération.

Il est évident que si Genève, outre son Université, outre l'Institut des hautes études internationales, disposait d'un deuxième Institut fédéralement subventionné, elle pourrait apparaître comme favorisée. Mais ce n'est là qu'une question secondaire de façade.

Tout d'abord, il faut partir de ce qui existe, comme l'EPUL existait à Lausanne avant d'être prise en charge par la Confédération, et d'autre part, un Institut ne peut pas travailler en vase clos. La recherche pédagogique romande supposera, outre un Institut, plusieurs centres, proches des problèmes pratiques. Genève ne connaît dans sa sphère cantonale qu'une scolarisation urbaine, or les petites villes, les villages, les régions montagneuses offrent des particularités propres. Elles doivent être observées de près. Une fois de plus, on constate donc que centralisation et décentralisation ne sont pas antinomiques.

La Suisse romande serait donc en mesure de jouer sa partie face à la Confédération, grâce à Genève. Mais l'ISE ne pourra assumer un rôle romand que si la recherche est organisée dans chaque canton. De ce point de vue, rappelons-le, la passivité vaudoise est particulièrement grave. Et ce n'est pas que le problème n'ait pas été posé, et plus d'une fois.

## Action étudiante

Inutile, pensons-nous dans le cadre de cet article, de discuter le détail de la réorganisation de l'ISE, de se demander si la formation des instituteurs genevois ne devrait pas être une section autonome, si des spécialisations en rapport avec les problèmes de scolarisation du Tiers-Monde, ou avec ceux de la formation continue ne devraient pas être prévues, à Genève, ou ailleurs.

Une question subsiste. Ce qui est mis en question, c'est l'organisation de la pédagogie romande. Or, ici, les étudiants sont sur un bon terrain. Nous l'avons écrit à plusieurs reprises : il est vain de crier : « Démocratisation de l'Université », si l'on ignore que pour démocratiser l'Université, il faut donner les moyens à l'enseignement primaire et secondaire de progresser. Or, ce progrès-là, en Suisse romande, personne ne l'organise encore vraiment. En ce domaine, nous sommes un des pays les plus retardataires d'Europe.

Aujourd'hui les circonstances sont favorables. Il y a, sur ce point, une conjonction entre le sommet et la base, entre les intentions du Conseil de la science et les étudiants. La solidarité du corps enseignant est acquise, très largement.

Il faut donc souhaiter que la contestation à l'ISE ne s'ensable pas, mais qu'au contraire elle se prolonge et s'amplifie pour que soient créés enfin les moyens et les instruments d'une mutation de la pédagogie romande avant que les directives nous soient envoyées d'Argovie.

# Nos lecteurs nous écrivent: discussion préalable des numéros spéciaux

En présentant les sujets de nos prochains numéros spéciaux, soit le Fonds d'investissements syndical, le service militaire différencié, les arts en Suisse romande, les groupes principaux du capitalisme suisse, nous avons demandé à nos lecteurs de prendre parti dans la discussion préalable, de nous indiquer aussi des sujets, primordiaux à leurs yeux, indépendamment de ceux que nous avons retenus.

Nous avons reçu plusieurs lettres. Merci à leurs auteurs; que ceux à qui nous n'avons pas encore répondu personnellement excusent notre retard ! Qu'ils sachent d'emblée que leurs avis nous ont été précieux.

Comme une illustration, nous publions un fragment d'une longue lettre que nous avons jugée d'un vif intérêt. Pour cette citation nous nous sommes limités aux observations sur le sujet numéro 1 : « Le Fonds d'investissement syndical ».

« Le Fonds d'investissement syndical : c'est à mon sens le sujet le plus intéressant, déjà dans son principe, et ensuite dans ses modalités. Je ne sais trop si le droit à la plus-value de la fortune nationale dont vous parlez implique une conception d'emblée nationale de ce fonds. Il ne serait pas absurde de le réaliser d'abord dans la région ou la branche professionnelle la plus favorable au projet, de manière à pouvoir convaincre ensuite les régions ou les secteurs réfractaires. Sans doute un tel Fonds doit-il pouvoir disposer dès le départ de sommes importantes que telle région seule ne peut suffire à fournir, mais y a-t-il besoin de sauter directement au plan suisse ? La réalisation de ce projet remettrait en cause bien des composantes économiques, qui doivent l'être, bien qu'on les tienne généralement pour acquises. C'est surtout à propos de la mise sur pied de ce fonds qu'il s'avérera utile de dépasser le stade de la brillante élucubration in vitro et de connaître bien et très directement les avis des personnages dont la situation changera, et qui pourraient se croire atteints, et d'abord les ouvriers des secteurs où la plus-value atteint des proportions moindres à la moyenne du taux de croissance (seront-ils pénalisés, faut-il une solidarité entre secteurs, les autres voudront-ils partager ?).

» Je crois bien que certains écueils ne pourront être évités : ce sera notamment le cas de la liberté d'association réelle, celui de la situation de l'artisanat et des toutes petites entreprises, et celui de l'attitude des syndicats face à la perspective d'avoir à gérer un immense capital (risque de technocratisation, gérer au meilleur taux ou en fonction d'un certain but ?). A ce propos, je ne suis pas certain que ce Fonds pourrait avoir comme effet directement et socialement bénéfique de détendre le marché du logement comme vous le laissez entendre dans un ancien numéro : la gestion peut comporter des impératifs plus étroits et moins désintéressés que l'investissement dans un domaine éminemment social peut-être, mais peut-être aussi moins rentable que d'autres.

» Et, de plus, le problème de principe reste posé : la réalisation du Fonds d'investissement syndical n'emporte pas nécessairement définition des rapports entre le capital et le travail, et ceci importe tout autant.

F. de R. »

De semblables contributions, nous espérons en recevoir beaucoup encore. Les vacances seront propices à quelques méditations, la plume à la main. Une adresse : Case 142 Chauderon, Lausanne.

# Le milliardaire Floirat inquiète la presse romande

M. Floirat, milliardaire français, self made man, qui a bâti sa fortune en partant à zéro, qui fut ouvrier, contremaître, abonné aux cours du soir, petit patron, vivante illustration d'une histoire qu'on croyait démodée, car on la trouvait dans les livres de lecture d'école primaire il y a cinquante ans, où un jeune homme, à force de travail, d'économies, il ramassait même, dans la cour, comme l'image le montrait, une épingle perdue, ce que remarquait son patron qui l'observait de la fenêtre de son bureau et c'est ainsi qu'il devenait patron à son tour, M. Floirat, venu de sa Dordogne natale qui jouxte l'Auvergne, offre dans la galerie des portraits des hommes d'affaires une tête originale, qui nous change du style cadre, mis en page par l'Express. Tous les trois mots, il dit « n'st-c'pas » et qu'avec du travail, de la persévérance, n'st-c'pas, on triomphe de tous les obstacles, et qu'on ne cesse de progresser à condition, n'st-c'pas, de savoir réinvestir ses fonds.

Comme beaucoup d'hommes d'affaires, il est séduit par la presse et l'information. Il a fait étudier longuement les méthodes publicitaires américaines. Après des tentatives limitées dans la province française, il va au printemps lancer un grand hebdomadaire illustré français, gratuit. C'est ce qu'il a confirmé lui-même au micro d'Europe N° 1, un soir qu'il était la vedette de l'interview du journal du soir.

Or il songe à introduire ses méthodes en Suisse romande. Voici comment le bulletin Presse-Forum décrit l'opération.

## La pire menace

« Des représentants d'un puissant groupe financier français, spécialisé dans l'édition de journaux gratuits, ont fait récemment des démarches en Suisse romande en vue du lancement prochain d'un hebdomadaire distribué sans contre-prestation à tous les ménages de notre pays. Ils ont prospecté le marché. Ils se sont renseignés pour savoir quelle entreprise pourrait se charger de l'impression du nouvel organe. Ils ont étudié également le problème de la distribution. Ils ont cherché à estimer le volume publicitaire qu'ils pourraient déplacer en leur faveur.

» D'après nos renseignements, cet hebdomadaire, imprimé en quadrichromie, comprendrait environ cent cinquante pages par numéro, dont la moitié ou les deux tiers de publicité. Il serait tiré à 400 000 exemplaires. Il serait donc distribué à tous les ménages. L'annonce en pleine page serait facturée Fr. 7000.—. Le total du chiffre d'affaires s'élèverait en cas de succès à 30 millions de francs suisses.

» Il s'agit là de la pire menace qu'un journal gratuit ait jamais fait planer sur la presse suisse. Il sied de prendre ce projet très au sérieux, car ses auteurs disent être décidés à aboutir. Ils sont à la tête d'un puissant groupe financier, le groupe Floirat, qui dispose de ressources considérables. M. Floirat occupe une position essentielle au sein d'Europe N° 1, de la SECAM et de Télé-Monte-Carlo. Il a à ses côtés des hommes de métier très expérimentés qui ont occupé des postes dirigeants à « Paris-Presse-L'Intransigeant », à « France-Dimanche » et « Paris-Match ».

» Ils n'en sont d'ailleurs pas à leur coup d'essai. Au printemps dernier, ils ont lancé successivement « Hebdo-Lyon » à 200 000 exemplaires, « Hebdo-Saint-Etienne » à 80 000 exemplaires et « Hebdo-Toulouse » à 100 000 exemplaires. Ils ont l'intention de lancer peu à peu des organes analogues dans les vingt-cinq plus grandes villes de France. Ces journaux, imprimés en offset et en format tabloïd, compartaient au début seize pages. Après quelques semaines, vu l'afflux de la publicité, ils ont passé à trente-deux pages, en attendant mieux. Les dirigeants de ce groupe ne cachent pas leur ambition de transformer par la suite ces hebdomadaires en quotidiens. Ces journaux ne contiennent aucun commentaire politique. Les textes sont loin de manquer de qualité. Mais il s'agit de variétés, car la formule adoptée est

la suivante : « Eviter tout ce qui peut diviser les lecteurs ». Des organes de ce genre contribuent à la dépolitisation de la presse. Ils éloignent les citoyens de la vie civique.

» Dans les régions intéressées, des éditeurs ou des groupes d'éditeurs ont tenté de lutter contre cette innovation, en lançant des journaux d'un type analogue. Tel est le cas en particulier à Toulouse et dans le sud-est de la France. La lutte est en cours et il est impossible d'en prévoir l'issue. Cependant, la Commission paritaire des publications et agences de presse qui fait un tri rigoureux entre les journaux dignes de ce nom et les organes qui poursuivent un but strictement matériel a refusé de les faire figurer dans la première catégorie, ce qui les prive des avantages fiscaux et postaux dont bénéficient les vrais journaux, qui sont définis comme des journaux qui doivent être payés par leurs lecteurs au numéro ou par leurs abonnés. Mais il n'est pas dit du tout que cette mesure découragera le groupe Floirat.

» D'autre part, le même groupe vient de mettre au point un autre projet, non moins ambitieux. Il s'agit de publier un nouveau magazine familial, « Un Jour » comprenant 132 pages, imprimé en quadrichromie et distribué gratuitement. Le lancement est prévu pour le 1<sup>er</sup> mars 1969. La proportion texte-publicité sera de 50 % - 50 %. L'impression sera confiée à la maison Burda, de Darmstadt. Au départ, le tirage sera de 2 800 000 exemplaires, distribués dans les vingt-neuf villes de la banlieue parisienne et dans quarante-neuf villes de province. Par la suite, la distribution s'étendra à la France entière et le tirage dépassera dix millions d'exemplaires.

» Ces quelques faits soulignent la gravité de la menace qui plane sur la presse romande. »

Pourtant M. Floirat ne ferait rien d'autre que ce que fait « Pour tous » qui va faire passer sa périodicité à seize numéros par année.

## Note sur la coopération technique

La Suisse consacre environ deux tiers des moyens gouvernementaux à l'aide bilatérale aux pays en voie de développement et un tiers à l'aide multilatérale, distribuée par le canal des organisations internationales.

L'aide bilatérale, rappelle le Délégué du Conseil fédéral à la coopération technique dans son bulletin de presse d'octobre, apparaît souvent aux pays aidés comme un prolongement d'intérêts nationaux étroits. Hélas, les efforts entrepris pour éviter la compétition entre Etats développés, si nocive pour le Tiers-Monde, et qui se traduit par des duplications et des lacunes, n'ont abouti qu'à des résultats bien maigres. L'Europe, notamment, se révèle incapable d'une action conjuguée.

Septembre, Comptoir Suisse.

Pour la première fois, le Service fédéral de la Coopération technique tient un stand à la foire de Lausanne. La direction de la foire a réservé un accueil très compréhensif au représentant de l'aide fédérale au Tiers-Monde. Elle lui a assigné (intentionnellement ?) un emplacement situé près de l'entrée du restaurant de luxe du bâtiment central, à proximité des halles de dégustation.

Le stand est surmonté d'un écran; un montage audiovisuel met en regard de notre abondance alimentaire les besoins primaires des pays pauvres.

Un dépliant a été préparé pour les jeunes. On donne des détails sur le stage de deux ans organisé en Afrique ou en Asie par le Corps des volontaires suisses pour le développement. Sont particulièrement recherchés des enseignants, des spécialistes en agriculture et élevage, métiers du bâtiment, professions paramédicales.

On peut se demander toutefois si beaucoup d'espoirs ne seront pas déçus : la base de recrutement demeure étroite, en raison probablement du manque de structures d'accueil dans les pays bénéficiaires. Actuellement, seuls 90 volontaires sont en service. C'est peu.

## Travailleurs étrangers: naissances

Depuis que le rythme de l'immigration des travailleurs étrangers a été cassé, certains pensent que la situation est stabilisée.

Mais demeurent les problèmes de l'augmentation inévitable de la population étrangère non-active, dû notamment aux naissances.

Le nombre des enfants suisses qui voient le jour, chaque année, est en baisse :

1963 : 86 067

1965 : 82 715

1967 : 77 786

Les naissances étrangères augmentent, quoiqu'elles se stabilisent un peu depuis 1963 :

1950 : 2 789

1963 : 23 926

1965 : 29 120

1967 : 29 591

Le 28,5 % des enfants nés dans le pays sont étrangers. Comment ne pas voir que l'effort d'assimilation, notamment en Suisse allemande, doit être considérable ? Et tout d'abord sur le plan scolaire.

## Egalité des salaires

La Convention internationale du travail n° 100 prévoit l'égalité des salaires de la main-d'œuvre féminine et masculine.

La Suisse, malgré la pression de l'Union syndicale, a refusé, par décision du Conseil des Etats, de la ratifier.

Or les Groupements patronaux vaudois trouvent là un prétexte pour remettre en cause l'égalité des salaires dans l'administration cantonale vaudoise, égalité qui a été le progrès le plus évident de la nouvelle classification.

Le prétexte, la féminisation excessive du corps enseignant. L'argument est inadéquat; certes, moins de jeunes gens se consacrent à l'enseignement, ce qui est fâcheux; mais les causes sont multiples, et bien antérieures à l'égalité des salaires; elles touchent au travail même de l'enseignant, à la nature des études en lettres, etc.

C'est là qu'il faut chercher le remède, et non dans des rêveries réactionnaires.

## Un mille-feuilles et un portefeuille

Allez vous promener dans les « safes » d'une grande banque ! Vous y découvrirez un public en majorité très féminin, du genre dames à chapeaux, maniant d'énormes ciseaux, châteurs, avec lesquels elles découpent les coupons échus de leurs titres.

Les banques suisses ont pensé à elles et à leurs soucis boursiers. Elles viennent d'inaugurer à Zürich un tea-room où l'on conseillera ces dames diplomatiquement sur la qualité des diplomates et financièrement sur la qualité des financiers.

La bourse et la bouche. Vive le progrès !

P.S. — Autres mœurs : la publicité en Suisse alémanique insiste sur le caractère masculin et « anglais » du tea-room.

## Vœux et bulletins verts

Ce numéro, le dernier de l'année 1968. Nous souhaitons à nos lecteurs une bonne année tête-bêche 1969. Ils vont recevoir, dans leur grande majorité, un bulletin vert pour le renouvellement de leur abonnement. En cinq ans, notre prix est toujours le même. Aussi nos lecteurs peuvent, s'ils le désirent, indexer le prix de leur abonnement au coût de la vie ou abonner un ami (ou une amie, D.P. est une lecture frivole !) pour le prix global de 20 francs, abonnement renouvelé + nouvel abonnement, avec un bulletin vert couleur de sapin de Noël.